
Délibération n° 11/2025

Objet : Déclaration de politique sociale – Législature 2025-2030

Présents :

Madame Françoise Peeterbroeck, Présidente
Mesdames Emilie Delhoux, Julie Matagne, Justine Meunier, Sarah Perez Martinez, Conseillères
Messieurs Julien Berghmans, Vincent Dubois Conseillers
Madame Vanessa Leclercq, Directrice générale

Excusé(s)/absent(s) :

Messieurs Jacques Aubry, Marc Blaimont, Conseillers

Le Conseil de l'action sociale,

Vu la loi organique des centres publics d'action sociale du 08 juillet 1976 et notamment ses articles 24 et 27 ter §1^{er};

Considérant que le Conseil de l'action sociale doit adopter une déclaration de politique sociale qui rassemble les intentions politiques couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques (ainsi qu'un volet budgétaire) ;

Considérant que cette déclaration de politique sociale est une impulsion pour construire un programme stratégique transversal, envisagé comme un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le conseil de l'action sociale pour atteindre les objectifs (opérationnels, projets, actions) qu'il se fixe pour une législature.

Après délibération,

À l'unanimité,

DECIDE :

Article 1er :

D'adopter la déclaration de politique sociale annexée.

Article 2 :

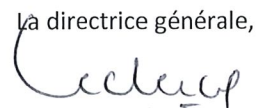
La présente sera portée sur la liste transmise au Collège communal conformément aux dispositions de l'article 112§1^{er} de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS.

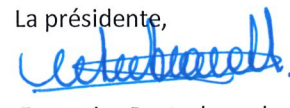
Pour le Conseil de l'action sociale :

La directrice générale,
(s) Vanessa Leclercq

La présidente,
(s) Françoise Peeterbroeck

Pour extrait conforme :
Par ordonnance :

La directrice générale,

Vanessa Leclercq

La présidente,

Françoise Peeterbroeck

Déclaration de politique sociale – Législature 2025-2030

Cette nouvelle législature qui débute est l'occasion de redéfinir les contours de la politique sociale qui sera menée par notre CPAS au cours des 6 prochaines années.

Notre déclaration de politique sociale se doit d'être ambitieuse et doit viser à protéger le public le plus vulnérable et le plus précarisé de notre commune.

Elle sera aussi le point de départ pour la rédaction du Plan Stratégique Transversal (P.S.T.) qui est un outil de gouvernance pluriannuel, définissant les objectifs stratégiques et opérationnels et qui reprendra la stratégie développée par le Conseil de l'Action Sociale pour atteindre ses objectifs.

Cette liste de projets devra certainement être revue pour les années à venir et s'adapter aux besoins des citoyens et à la situation du moment ; mais aussi en fonction des décisions qui seront prises à d'autres niveaux de pouvoirs.

Les objectifs repris ci-dessous ne sont pas présentés selon un ordre de priorité. Les priorités seront établies lors de l'établissement du P.S.T.

L'aide sociale

L'aide sociale est et restera notre mission première. Personne ne sera laissé sur le bord du chemin.

- Favoriser l'égalité des chances et des conditions à un accès effectif aux droits fondamentaux et ainsi permettre à tout un chacun une vie conforme à la dignité humaine
- Adopter une politique sociale proactive
- Être encore plus soucieux de l'équité dans le traitement des dossiers d'aides individuelles
- Maintenir une politique sociale à taille humaine
- Si besoin, adapter nos actions en fonction des citoyens en situation de précarité ou de handicap
- Promouvoir la collaboration avec des partenaires ayant un objectif social permettant d'aider le citoyen (ressourcerie, banque alimentaire, associations diverses, ...)
- S'assurer que les services du CPAS sont accessibles à tous
- Poursuivre l'aide alimentaire via la distribution de colis
- Accompagner les personnes pour éviter un surendettement et maintenir la guidance budgétaire assurée par le CPAS
- Participer activement au Plan de Cohésion Sociale

L'insertion et la réinsertion socioprofessionnelle

Dans un contexte socioéconomique pas toujours facile, le CPAS est le dernier rempart avant l'exclusion sociale. Une attention particulière devra être apportée dans le cadre de l'accompagnement des personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration.

- Dynamiser la remise à l'emploi des bénéficiaires via les contrats en article 60 et 61
- Informer les employeurs potentiels en les sensibilisant aux aides et dispositifs liés à l'engagement d'articles 60 et 61
- Elargir le nombre de partenaires potentiels à un engagement

Communication avec le citoyen

Le rôle du CPAS est très souvent méconnu du citoyen. Il est donc primordial de mieux communiquer et d'apporter de la transparence sur les actions qui sont menées.

- Utilisation de tous les moyens qui sont mis à notre disposition pour informer le citoyen sur les services pouvant être rendus par le CPAS et ainsi augmenter la productivité des services (bulletin communal, site internet, facebook, ...) pour faire connaître les différentes actions, les services, les personnes de contact, ...
- Améliorer la communication et la visibilité des actions qui sont menées par le CPAS
- Mettre à jour régulièrement le site internet

Finances

La manière d'utiliser les deniers publics doit rester une priorité absolue.

- Intensifier les synergies entre la commune et le CPAS dans le cadre notamment des marchés publics, ce qui peut permettre des économies
- Rechercher les subsides auprès des différents pouvoirs (Fédéral, Région wallonne, Province du Brabant Wallon, ONE, AVICQ, ...) et s'inscrire dans les appels à projet intéressants pour notre CPAS
- Instaurer un contrôle budgétaire régulier pour maîtriser au mieux les finances de l'institution
- S'assurer mensuellement que toutes les sommes dues au CPAS soient bien payées (factures, loyers, ...)
- Maintenir tous les services rendus aux citoyens en étant attentif au point de vue financier
- Conscientiser et sensibiliser au mieux l'ensemble du personnel pour aboutir à une meilleure maîtrise des dépenses
- La gestion financière du CPAS devra être faite en « bon père de famille » et visera une utilisation juste des moyens

Accueil de la petite enfance

Aujourd'hui, trop de jeunes parents sont en attente d'une place d'accueil pour leur tout petit.

Dans la déclaration de politique communale, il est prévu l'agrandissement de la crèche de Virginal.

- Collaboration étroite entre la commune et le CPAS dans le cadre de cet agrandissement
- Optimiser au mieux la gestion du personnel entre les deux crèches
- Tendre à un remplissage maximum des places disponibles
- Réduire au maximum le déficit des structures d'accueil

La personne âgée

La priorité est de permettre à la personne âgée de pouvoir continuer à vivre à son domicile.

- Maintenir tous les services rendus aux personnes âgées (aides familiales, repas à domicile, ...)
- Collaboration avec le « Trans'lttre » dans le cadre des déplacements médicaux et autres
- Si la personne n'est plus capable de rester seule chez elle ou désire autre chose, l'accompagner dans ses recherches de solution

Ressources humaines

- Dès que cela est possible, instaurer des synergies entre la commune et le CPAS
- Augmenter la performance et la productivité du personnel en les invitant à participer à des formations
- Cultiver la solidarité entre les divers services
- S'assurer que l'information reçue circule entre les différents services et les différents membres du personnel concernés
- Pérenniser les services existants et, si possible, les développer
- Dans la note de politique communale, il est prévu la rénovation du bâtiment mis à notre disposition par la commune. Ce ne sera pas chose facile mais ces travaux permettront un cadre de travail et d'accueil du citoyen plus adapté.

Déploiement informatique et digitalisation

- Modernisation de l'informatique actuelle
- Sécurisation

Notre commune doit rester une commune solide et solidaire où il fait bon vivre pour tous ses citoyens.

